

Monsieur Guy Challier

Aulnay-sous-Bois, le 18/03/2021

Monsieur Bruno BESCHIZZA
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de ville

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Lettre RAR

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 10 mars 2021, vous avez présenté la délibération N°28 « Étude des modalités de cession du foncier PECORONI et de la réalisation d'un équipement public à usage scolaire et périscolaire ».

Il s'agit d'une affaire qui nous oppose depuis Décembre 2015.

Monsieur Pecoroni a légué à la Ville en 2010 sa propriété de 1 291 m² pour un usage scolaire ou périscolaire. La municipalité conduite par le Maire Gérard Ségura a accepté le legs en septembre 2011 par un vote à l'unanimité, pour le proposer au Département afin de reconstruire le collège Le Parc sur 2 sites au lieu de 3. En 2014, nous avons voté avec votre majorité, l'autorisation vous permettant de racheter le pavillon mitoyen pour le même projet, disposant d'une réserve foncière totale de 1 608 m² (voir délibération du CM du 17/09/2014).

Mais en Décembre 2015, vous décidiez de vendre le domaine à un promoteur !

Cette vente ne respectant ni le testament, ni l'avenir du collège, nous, les élus de l'opposition dont je faisais partie, avons voté CONTRE et déposé un recours au Tribunal administratif.

Contraint, suite à ce recours, le 25 mai 2016, vous vouliez alors « **réétudier les modalités de vente (prix proposé 1 233 000 €) et procéder, le cas échéant, à la révision des charges et conditions du legs** ».

5 ans plus tard, ce 10 mars 2021, vous réaffirmez avec force la volonté de la municipalité de respecter la mémoire du donateur dans cette nouvelle délibération. Les apparences sont habilement sauvées, mais en fait, la municipalité va choisir le meilleur projet, pour réaliser « **Une OPERATION permettant d'accueillir un futur volume aménagé par la ville pour en faire un équipement public scolaire ou périscolaire** ».

Il s'agit bien d'une opération immobilière ne comportant **qu'un espace dédié au scolaire et périscolaire**. D'où la demande d'autorisation de modifications des charges et conditions du legs au juge judiciaire, c'est une obligation annoncée par le Tribunal administratif dès 2016.

Par ailleurs, afin de tenter de justifier votre projet, vous n'avez pas hésité ce 10 mars, comme vous l'aviez fait en réunion publique en 2016, puis au conseil municipal du 18 décembre 2018, à réaffirmer que l'ancienne municipalité avait elle-même un projet immobilier sur le legs Pecoroni.

Ce 10 mars, vous m'avez directement accusé d'avoir validé un projet d'immeuble, en tant qu'ancien adjoint à l'urbanisme et chargé de missions professionnelles au Département.

Une accusation grave, erronée et déplacée concernant la remarque sur mon activité professionnelle.

Tout est parfaitement FAUX, nous en avons la preuve. Vous utilisez tout bonnement et sans scrupules des documents non officiels, que vous avez remis fin 2016, à 2 associations pour brouiller les pistes et que nous possédons depuis cette date.

Il s'agit d'un simple échange de mails entre une association pour la petite enfance à la recherche de locaux et un constructeur, d'où une proposition de faisabilité Place Abrioux ex Camélinat envoyée par un cabinet d'architectes, à un constructeur aulnaysien en septembre 2013.

Cette étude n'est adressée ni au maire de l'époque, ni à moi-même. Il n'y a ni le logo de la ville sur le plan très succinct, ni signatures de M. Ségura, ni la mienne Et pour cause, aucun élu n'a jamais eu connaissance de ce projet et **si nous avions eu une quelconque proposition d'opération immobilière sur le terrain légué, nous nous y serions fermement opposés.**

Vous avez d'ailleurs reconnu le 18 décembre 2018 que les documents ne portaient pas ma signature.

Vous nous accusez d'avoir négligé la tombe de M. Pecoroni ! Le pauvre homme est décédé en 1999, sa tombe ne s'est pas dégradée entre 2011 et 2014 ! Une fois de plus, vos propos outranciers et déplacés veulent nous discréditer afin de minimiser votre responsabilité dans le non respect de la volonté du donateur.

Enfin, il est regrettable et navrant de constater que certains élus de votre majorité siégeaient en 2011 dans l'opposition et qu'ils sont par conséquent en désaccord avec leur vote de l'époque.

Profondément scandalisé par vos accusations publiques me concernant, je vous demande de rétablir la vérité lors du prochain conseil municipal d'Avril 2021 : l'ancienne municipalité avait pris l'engagement, jusqu'à la fin de son mandat, de dédier le legs dans sa totalité, à un établissement scolaire ou périscolaire et rien d'autre.

Le projet d'un immeuble incorporant un espace scolaire ou périscolaire est de votre seule responsabilité. ASSUMEZ LE sans faux fuyant.

Veuillez recevoir Monsieur le Maire, mes salutations.

Guy Challier

